

# Le rapport financier consolidé de 2023 se distingue de celui de 2022

Henri Beauregard

**Le 27 juin dernier la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a présenté son rapport financier pour l'année 2023. Tout un contraste par rapport à celui de 2022.**

## Les rapports financiers de 2022 et 2023 : deux réalités distinctes

En 2022, par rapport aux sommes projetées, les revenus avaient été sous-estimés d'environ 3% et les dépenses de près de 19%. En termes financiers, ces écarts entre le budget présenté et sa réalisation ont été de l'ordre de 244 k\$ et de 1,4 M\$.

Après conciliation à des fins fiscales, le déficit de l'exercice de 2022 s'est alors établi à 157 k\$ et a fait fondre comme neige au soleil le surplus de l'exercice 2021. En 2023, le budget projeté a été respecté et l'excédent financier est de plus de 500 k\$ (tableau 1). Comment un tel redressement a-t-il été possible?

**Le redressement : état de la situation**  
Nous constatons donc que le budget de 2023 a été respecté, ce qui est une bonne chose!

L'administration municipale a avancé plusieurs éléments qui ont permis ce redressement financier. En voici quelques-uns :

- Les droits de mutation ont été plus élevés que la somme projetée, l'administration se voulant maintenant prudente dans ses prévisions;
- L'ensemble des services municipaux ont réalisé des économies de fonctionnement de l'ordre de 350 k\$;
- Des économies ont aussi été réalisées au chapitre des honoraires professionnels en urbanisme et en travaux publics ainsi par l'exécution de travaux effectués en régie interne;
- Les dépenses en immobilisation ont basculé de 3,8 M\$ à près de 300 k\$. Les besoins de finance-

ment ont d'autant été réduits si bien que la dette à long terme a diminué en 2023 et s'établissait au 31 décembre 2023 à environ 3,9 M\$ (tableau 2).

Mentionnons que les revenus avaient connu une forte croissance avec le bond spectaculaire du taux de taxation foncière de 17,4% entre 2022 et 2023.

## Gestion interne

Par ailleurs, selon l'administration municipale, plusieurs éléments de gestion interne ont été mis en place afin que les prévisions budgétaires se réalisent :

- Révision des processus internes du contrôle des dépenses;
- Correction de l'approche prévisionnelle des droits de mutation;
- Optimisation de la gestion des fonds spécialisés;
- Diminution des déficiences dans la gestion comptable de la municipalité;

Tableau 1 - Revenus et charges totales de la municipalité SADL États financiers 2022 et 2023

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Variation en %
Revenus	7 715 434 \$	8 517 664 \$	8 881 391 \$	15,10%
Charges (dépenses)	(8 927 736 \$)	(8 117 857 \$)	(9 101 583 \$)	1,90%
Conciliation à des fins fiscales	1 054 469 \$	(374 807 \$)	777 795 \$	
Excédent (déficit) de l'exercice	(157 833 \$)	25 000 \$	557 603 \$	

Tableau 2 - Immobilisations et dette à long terme 2022 et 2023

	2022	2023	Variation
Dépenses en immobilisation	3 765 149 \$	295 181 \$	(3 469 968 \$)
Dette à long terme	4 146 304 \$	3 892 633 \$	(253 671 \$)

Source : Présentation Powerpoint du 27 juin 2024

- Maximisation des subventions liées aux projets d'immobilisation tout en cherchant à rétablir les liquidités financières de la Municipalité;
  - Optimisation la gestion de la dette.
- Enfin, dans son communiqué de presse, le Conseil municipal souligne «qu'au terme de l'audit, l'auditeur indépendant a pu constater que onze lacunes [en gestion comptable] sur vingt-trois ont été corrigées durant l'année 2023».

Espérons que les bonnes pratiques de gestion interne mises en place en 2023 vont se poursuivre au cours des

prochaines années et que d'autres suivront.

1. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas eu accès au document complet du rapport financier, ce qui limite notre analyse de la situation financière de la Municipalité. Nous y reviendrons lors d'une prochaine parution du journal.

2. Nous employons les symboles k\$ pour milliers de dollars, M\$ pour millions de dollars et G\$ pour milliards de dollars. Ainsi, 244 k\$ se lit comme 244 000\$ et 1,4M\$ comme 1 400 000\$.

## PIEDMONT



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

### Séance ordinaire du 8 juillet 2024



Photo de courtoisie

Des enfants de Piedmont ont été invités à construire une chaise constituant un siège politique symbolique de leur génération.

**Informations du maire** – Le maire annonce la présentation de la Chaise des générations. Des enfants de Piedmont ont été invités, à l'aide de matériel recyclé, à construire une chaise constituant un siège politique symbolique de leur génération. Les décisions prises aujourd'hui étant déterminantes pour leur avenir, Brigitte Letiecq, représentante de l'organisme Mère au front qui a lancé la construction de la Chaise, a invité les membres du conseil à conserver la Chaise à leur table afin d'avoir en tête la santé, la sécurité et le bien-être des générations à venir dans leur prise de décisions. En ce sens, le Conseil a voté une résolution pour faire une place

symbolique, tout près de la table, à la Chaise des générations.

**Journal municipal** – Le journal municipal sera désormais publié dans le *Journal Accés* et sera disponible au comptoir de l'Office municipal.

**Publication des avis publics** – La demande d'un citoyen d'avoir accès aux avis publics par la plateforme *Voilà!* a été entendue et le maire a annoncé que ces derniers seraient désormais disponibles par la plateforme, et que la réglementation à cet effet serait modifiée.

**Projet Wilnor II (ancien site du Motel de la Rivière)** – La consultation pour le projet, visant à construire 70 logements sur l'ancien site du Motel de la Rivière, aura lieu le 18 juillet prochain. Plusieurs citoyens ont manifesté leur mécontentement à ce sujet étant donné que la date coïncide avec les vacances estivales d'une bonne partie de la population. Le maire a spécifié que la Municipalité doit maintenir ses opérations à l'année et que cette date est le fait du hasard. Plusieurs citoyens s'inquiètent également du fait que le terrain se situe au moins en partie en zone inondable.

**Importante poursuite judiciaire dans le dossier Havre des Falaises**  
Les promoteurs du Havre des Falaises ont déposé une importante poursuite à l'encontre de la Municipalité, s'opposant au règlement prévoyant d'interdire la construction de nouvelles rues en dehors du périmètre

urbain.

## Investissements

Une subvention de 200 000 \$, en provenance du Programme d'aide au financement des infrastructures sportives (PAFIR), sera investie pour la réalisation de sentiers pédestres entre autres au Havre des Falaises, pour l'accès à la Réserve Alfred-Kelly. Cette subvention couvre environ 60% des coûts totaux, les 40% restants étant aux frais de la Municipalité.

Saint-Sauveur invite Piedmont à s'entendre avec elle pour la reconduction de l'entente sur la protection des incendies.

**Carrefour de gérontologie sociale des Laurentides** – La Municipalité souhaite être la première à accueillir un tel projet afin d'accompagner les citoyens à travers leur parcours de vieillissement. La Municipalité s'engage auprès de l'organisme à lui offrir toute son aide pour s'établir sur le territoire.

**Travaux publics au Puits Labrador** – Une excellente nouvelle pour Piedmont: la caractérisation du puits a permis de démontrer sa grande capacité et l'excellente qualité de son eau. Une étude géotechnique sera donc réalisée et une servitude sera notariée prochainement afin de permettre d'y raccorder l'aqueduc. Le maire a précisé que Piedmont pouvait être rassurée quant à la ressource en eau potable sur son territoire.

**Achat d'une camionnette usagée** – Les travaux publics ont demandé à faire l'achat d'une camionnette usagée à essence. Trois conseillers s'opposent toujours, puisqu'il ne s'agit pas d'un véhicule électrique. Le maire a fait pencher le vote indiquant que plusieurs véhicules sont électriques et que la flotte sera électrifiée le plus rapidement possible, mais que les disponibilités et les prix rendent l'exercice difficile. Le garage municipal

sera équipé pour recevoir du matériel roulant électrique afin que ce soit fait dans les meilleurs délais.

**Inondations du chemin Hervé** – Le dossier qui traîne depuis plusieurs années semble avancer, puisque le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a demandé à la Municipalité et à plusieurs propriétaires d'effectuer des forages géotechniques sur leurs terrains. La Municipalité a adopté une résolution visant à permettre les forages et invite les citoyens concernés par la demande à répondre rapidement et par l'affirmative à la demande du MTMD.

**Urbanisme et environnement: litige avec le Nordais** – Le maire annonce que le litige judiciaire avec le Nordais a été réglé par voie d'entente. Cette entente prévoirait une quittance complète pour la Municipalité. En échange, le promoteur aura carte blanche pour finaliser la construction du premier immeuble de sept résidences unifamiliales et construire également le deuxième immeuble prévu au projet, également de sept résidences unifamiliales.

Le Conseil a donc adopté des résolutions visant à permettre les constructions et a accepté certaines dérogations mineures y faisant suite.

Plusieurs membres du conseil se sont opposés à ces résolutions, mentionnant que la construction du premier immeuble avait été arrêtée par la Commission municipale du Québec (CMQ), et ce, non sans raisons. On s'inquiète de voir la Municipalité baisser les bras ainsi.

Le maire explique que Piedmont est une petite municipalité et que, considérant l'importante somme en jeu, il ne souhaitait pas prendre ce risque de voir les citoyens payer la note. Il a expliqué que le procureur au dossier a conseillé cette entente et que des erreurs ont été commises de la part de

la Municipalité, qui a octroyé les permis pour la construction. Le talus qui s'effondre à l'arrière du bâtiment sera enroché. Aucune spécification supplémentaire n'a été donnée à savoir qui paiera la note pour l'enrochement.

**Caractérisation environnementale du parc Gilbert-Aubin** – Des tests ont été effectués concernant le risque de contamination. Les études s'avèrent très positives, mais un endroit nécessite des tests supplémentaires. Ils seront effectués pour la somme d'environ 6000 \$.

**Loisirs et culture** – Un panneau numérique pour bonifier les communications sera financé par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), un contrat est donc octroyé pour environ 46 000 \$. Trois conseillers s'opposent à l'achat d'un tel panneau, soulignant la pollution visuelle qui sera engendrée et les autres usages qui pourraient être faits avec le financement. Des citoyens, également de cet avis, ont commencé à faire circuler une pétition afin que le Conseil revienne sur sa décision. Le maire a précisé qu'une réflexion serait faite à ce sujet.

**Sécurité publique** – Les frais exigés pour la Sûreté du Québec étant trop élevés, on demande une révision de la loi afin de revoir à la baisse la contribution des Municipalités. Plusieurs Muni-cipalités québécoises ont fait la même demande.

Plusieurs panneaux d'arrêt seront ajoutés sur le territoire.

**Règlements** – Plusieurs résidences sises dans une seule zone ont des abris de patio en polycarbonate, ce qui est interdit par le règlement. Les propriétaires ont demandé à changer ce règlement et le Conseil a accepté unanimement.